

UEMOA

APPUI À LA MISE EN OEUVRE DE LA POLITIQUE AGRICOLE DE L'UNION EN MATIERE DE SECURITE ALIMENTAIRE

PROGRAMME REGIONAL DE SECURITE ALIMENTAIRE



MALI

PROPOSITIONS D'INVESTISSEMENT DANS LE DOMAINE DE LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE

*Version préliminaire
(mai 2002)*



PREPARE AVEC LA COLLABORATION DE
L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR
L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE ROME

MALI

**PROPOSITIONS D'INVESTISSEMENT
DANS LE DOMAINE DE LA SECURITE ALIMENTAIRE**

TABLE DES MATIERES

INTRODUCTION

- I. Le contexte de la sécurité alimentaire : éléments de diagnostic**
 - Généralités
 - Notions de sécurité alimentaire
 - Données générales sur les productions vivrières de base
 - Demande alimentaire et besoins nutritionnels
 - Disponibilités alimentaires
 - Stabilité des approvisionnements, stockage et échanges
 - Insécurité alimentaire et pauvreté
 - Éléments de diagnostic et perspectives

- II. Actions en cours en matière de sécurité alimentaire**
 - Stratégie du Gouvernement
 - Objectifs et performances récentes
 - Le Programme spécial de sécurité alimentaire (PSSA)
 - Pauvreté rurale et sécurité alimentaire des ménages
 - Politique de promotion de la production agricole
 - Perspectives pour le commerce des produits agricoles
 - Rôle des principaux acteurs
 - Principaux défis et contraintes

- III. Rappel sur la politique régionale et le rôle de l'UEMOA**
 - Progrès institutionnels récents
 - La PAU et la sécurité alimentaire

- IV. Propositions pour le renforcement de la sécurité alimentaire dans un cadre régional**
 - Développement de la production des denrées de base
 - Programmes transversaux concernant une partie ou l'ensemble des pays de l'UEMOA
 - Évaluation du coût des interventions

- V. Suites à donner**

ANNEXES

- 1. Principales caractéristiques de l'agriculture du Mali**
- 2. Bilans céréaliers**
- 3. Objectifs et contraintes de la politique de sécurité alimentaire**
- 4. Matrice des implications institutionnelles**

INTRODUCTION

La Commission de l'UEMOA, avec le concours de la FAO, a entrepris de préparer un Programme d'investissement pour la sécurité alimentaire de la région à présenter, entre autres, au financement de l'Union européenne dans le cadre de la Programmation indicative régionale du 9^{ème} FED et du Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) dans le cadre des négociations du G8.

Pour ce faire, et poursuivant l'approche qui a été mise en œuvre pour définir et valider la Politique agricole de l'Union (PAU), l'UEMOA a associé les principaux acteurs nationaux à cet exercice. Ainsi, elle a demandé au ROPPA et avec le soutien de la FAO, d'organiser dans chacun des Etats membres un atelier national réunissant principalement les organisations paysannes à la base et les services gouvernementaux.

L'objectif de cette concertation entre les acteurs nationaux de la sécurité alimentaire consistait à élaborer des propositions d'actions, tant aux niveaux national que régional, en vue d'améliorer la sécurité alimentaire dans le pays et au sein de l'UEMOA.

Se fondant sur les documents élaborés par le pays en vue du prochain Sommet mondial de l'alimentation, cinq ans après, les organisations paysannes et les services gouvernementaux, avec l'appui d'un consultant national, ont passé en revue l'état de la sécurité alimentaire au niveau national.

Le présent rapport, qui rend compte de cette concertation, identifie les potentiels disponibles, les contraintes à leur mise en valeur, les politiques et stratégies appliquées par les autorités gouvernementales en vue d'améliorer la sécurité alimentaire au niveau du pays. Sur la base de ce diagnostic, le rapport dans la perspective de la création du marché unique sous-régional, évalue les avantages comparatifs du pays pour contribuer à la sécurité alimentaire dans l'espace sous-régional.

Sous cet angle, le rapport indique les propositions nationales d'actions pour le renforcement de la sécurité alimentaire dans un cadre régional. Celles-ci sont des lignes directrices, qui tout en valorisant le potentiel national, contribuent à la réalisation des objectifs de la PAU, notamment, l'amélioration de la productivité des exploitations familiales et un meilleur fonctionnement des marchés des produits agricoles.

Ces propositions nationales ont ensuite été discutées entre les organisations paysannes nationales membres du ROPPA, le Département du développement rural et de l'environnement de l'UEMOA et la FAO, à l'occasion d'un atelier régional, tenu à Ouagadougou, du 18 au 19 avril 2002. Ces échanges ont ainsi permis d'élaborer les propositions d'actions transversales intéressant deux ou plusieurs pays et donc susceptibles d'être prises en compte dans le Programme régional de sécurité alimentaire.

En vue de rendre ces propositions opérationnelles et d'achever ce processus de concertation entre les acteurs nationaux, il conviendra d'abord de partager le contenu du présent rapport et notamment les propositions retenues dans le chapitre IV avec les organisations paysannes à la base, qui sont les principaux acteurs en matière de sécurité alimentaire.

Ensuite, et avec l'appui d'un consultant national, les organisations paysannes et les services gouvernementaux devront, sur la base des propositions validées, préciser davantage le contenu technique, les coûts et les modalités de financement.

I. Le contexte de la sécurité alimentaire; éléments de diagnostic

Généralités

Le Mali est un pays enclavé d'une superficie de 1.241.138 km²; ses accès à la mer sont situés à plus de 1000 km (Dakar, Abidjan, Lomé notamment). Le désert couvre plus de la moitié du pays, alors que les zones saharienne et sahélienne ayant une pluviométrie moyenne inférieure à 400 mm occupent près de 75 % de la surface totale. En dehors du massif des Iforas dans le nord-est et les Monts mandingues au Sud-Ouest, le pays est une juxtaposition de plaines et de plateaux. Il est arrosé par les deux plus grands fleuves de l'Afrique de l'Ouest, le Niger et le Sénégal, lui conférant d'importantes potentialités en terres irrigables et des possibilités de navigation et contribuant au désenclavement de certaines zones, notamment en période de hautes eaux. La population est estimée à 11 millions d'habitants, avec un taux de croissance annuelle de l'ordre de 2,5 %. Elle est largement concentrée dans les régions du centre (Bamako, Ségou, Mopti) et du sud (Sikasso); elle est urbanisée pour environ 30 % du total.

L'étude nationale de prospective Mali 2025 donne l'évolution de la population comme suit dans le tableau ci-dessous, en partant de l'hypothèse d'une baisse modérée de la fécondité (en milliers d'habitants).

	1995	2005	2015	2022	2025
Population totale	9012	11366	14896	17500	19153
Population rurale	6611	7581	8834	9418	9785
Population urbaine	2351	4162	6779	8062	9368

Source : L'étude nationale de prospection Mali 2025

La situation économique du Mali s'est progressivement améliorée à la suite de la mise en œuvre, au cours des années 1980 et 1990, de programmes de réformes économiques et d'ajustement¹, et grâce à la dévaluation du FCFA en 1994. De 1996 à 1998, le taux de croissance réelle de l'économie a été en moyenne de 5%, avec un accroissement annuel moyen de 2% du revenu réel per capita. L'inflation a été contenue à 3,5% en 1998. Le déficit budgétaire (sur la base des engagements et hors dons) s'est réduit de 8% à 7,4% du PIB, et celui de la balance des paiements (hors transferts officiels) de 14% à 8,4% du PIB. L'encours et le service de la dette publique se sont respectivement améliorés passant de 161% et 33% en 94 à 110% et 13% en 98. La dévaluation et les réformes économiques ont ainsi permis une amélioration de la compétitivité et ont dynamisé les échanges.

Malgré ces améliorations l'économie reste fragile; avant tout agricole (le secteur agricole en général contribue pour plus de 45 % au PIB), l'économie connaît les fluctuations liées

1 Programmes observés avec beaucoup de rigueur 1« La Politique Agricole de l'Union a pour objectif de contribuer de manière durable à la satisfaction des besoins alimentaires de la population, au développement économique et social des Etats membres et à la réduction de la pauvreté en permettant i) de réaliser la sécurité alimentaire, en réduisant la dépendance alimentaire de l'Union, en améliorant le fonctionnement des marchés des produits agricoles; et ii) d'améliorer les conditions de vie des producteurs, en développant l'économie rurale et en revalorisant le revenu et le statut social des agriculteurs. ».

au régime pluviométrique. En effet, le risque climatique constitue le facteur le plus déterminant pour une production et une croissance soutenue de la productivité agricole au Mali. Pendant les 30 dernières années, le pays a souvent connu des années de pluviométrie insuffisante et irrégulière, ainsi qu'un processus de désertification, particulièrement aggravé par les sécheresses de 1972-1973, 1983-1984 et 1987-1988. Depuis une décennie, ces fluctuations commencent à être quelque peu atténuées par le développement de l'irrigation, en particulier la maîtrise totale de l'eau. Le Mali reste un des pays les plus pauvres du monde, avec un PIB par habitant d'environ 250 \$ par an. La pauvreté continue de progresser car la croissance est mal distribuée et l'amélioration des conditions de vie demande une croissance soutenue sur une longue durée¹; cette pauvreté est particulièrement inquiétante en milieu rural; l'indice de développement humain élaboré par le PNUD classait en 2000 le Mali au 165ème rang sur 174 pays.

Notions de sécurité alimentaire

Selon la FAO la sécurité alimentaire se définit comme l'accès de tous à une alimentation suffisante et équilibrée. Dans cette acceptation on considère que la sécurité alimentaire comporte quatre volets indissociables: la disponibilité, la stabilité des approvisionnements, l'accessibilité et l'utilisation biologique optimale.

Malgré son potentiel considérable en ressources agricoles, le Mali fait face à des problèmes sérieux d'insécurité alimentaire. Les céréales constituent la base de l'alimentation; mais en dehors du riz la production des céréales traditionnelles (mil, sorgho et maïs), reste tributaire des aléas climatiques et subit de fortes variations. Durant la période allant de la campagne 1994/95 à celle de 1998/99 la production globale a couvert en moyenne 98,5 % des besoins, toutes céréales confondues; l'autosuffisance en tubercules (manioc, igname, patate douce) est assurée. Des progrès importants ont été réalisés en matière de production de pomme de terre notamment dans la région de Sikasso et la zone de l'Office du Niger. La difficulté majeure vient de la pauvreté et de la mauvaise répartition des ressources; il a été estimé en 1999 que près de 69 % de la population vivait en dessous du seuil de pauvreté estimé à 103.000 F CFA; les groupes les plus vulnérables sont les paysans sans terre, les petits éleveurs du nord, les jeunes chômeurs, les femmes allaitantes et les enfants. Il n'est pas surprenant que dans ce contexte le Gouvernement accorde une haute priorité à la lutte contre la pauvreté et l'insécurité alimentaire.

On considère généralement que les enjeux majeurs du développement (aux niveaux national et régional notamment) relèvent de la maîtrise de la production et du marché (échanges intérieurs et extérieurs), et que les problèmes de sécurité alimentaire au niveau des ménages relèvent de la réduction de la pauvreté (accès à la terre et aux autres facteurs de production tels que les crédits et les intrants agricoles,...). Il faut souligner surtout que la lutte contre l'insécurité alimentaire au niveau des ménages est largement tributaire d'une politique adéquate de redistribution des revenus et du succès du développement local.

Données générales sur les productions vivrières de base

Le secteur agro-pastoral est le pilier de l'économie malienne; il contribue pour 45 % au PIB, occupe 80 % de la population active et fournit les trois quarts des exportations (coton et produits de l'élevage principalement). La production vivrière reste dominée par les céréales:

¹ Un taux de croissance de 5 % l'an n'est probablement pas suffisant pour induire des changements significatifs.

entre 1994 et 1999 les superficies emblavées par an ont été en moyenne de 1.773.386 ha pour le mil et sorgho, 257.599 ha pour le maïs, et 316.468 ha pour le riz ; les légumineuses alimentaires (arachide et niébé) occupent près de 10 % des surfaces cultivées; le blé, la canne à sucre, la pomme de terre restent secondaires. En dehors du riz, les productions de base sont cultivées sous un régime pluvial et sont concentrées surtout dans les zones agro-écologiques les plus favorables, comme d'ailleurs la population (Mopti, Ségou, Koulikoro, Kayes, Bamako, Sikasso). Les régions du nord (Tombouctou, Kidal, Gao) sont les plus déficitaires.

Parmi les produits oléagineux cultivés, seule l'arachide bénéficiait, il y a de cela deux décennies, d'une politique soutenue de l'Etat; suite au désengagement de l'Etat, la production a chuté, alors qu'il existe des opportunités intéressantes au plan des débouchés, notamment en matière de production d'huile et d'exportation de graines. Par ailleurs, le Mali détient l'un des plus grands peuplements de karité en Afrique ; le potentiel de production est estimé à 250 000 tonnes d'amandes par an (étude pour la promotion des filières agro-industrielles, 2001), mais il est sous exploité et mal valorisé, alors que la filière semble très prometteuse.

Du point de vue des ressources en sols, 13 600 000 hectares de terres cultivables sont disponibles au Mali, dont moins de 22% sont réellement cultivées. Le potentiel en terres aptes à l'irrigation, estimé à 2,2 millions d'hectares est peu exploité.

Le Mali dispose d'importantes ressources en eaux de surface, néanmoins on considère que moins de 15 % des superficies aménageables sont réellement aménagées et sécurisées (environ 250 000 ha). Les systèmes de production restent dominés par les modes traditionnels de production en dehors des zones CMDT et Office du Niger.

L'élevage est important. D'après le Schéma Directeur actualisé (2000), les effectifs sont estimés à 5,889 millions de bovins, 14,444 millions d'ovins et caprins, 0,300 million de camelins), et ce cheptel contribuerait pour environ 20 % au PIB. Il est la source d'exportations importantes, notamment vers les pays de l'UEMOA (Sénégal, Côte d'Ivoire). Il est basé sur deux grands systèmes de production, pastoral et agro-pastoral, avec une forte mobilité des troupeaux en fonction des ressources en eau et en pâturage. La pêche joue aussi un rôle important; la production moyenne est estimée à 100 000 tonnes et elle est partiellement exportée (Côte d'Ivoire).

Le tableau ci-après indique les productions annuelles moyennes pour les principales denrées contribuant directement à la sécurité alimentaire ('000 tonnes).

	1984/1989	1989/1994	1995/1999
Mil	775	750	760
Sorgho	500	680	630
Maïs	170	230	320
Riz	215	380	565
Niébé	25	14	88
Canne à sucre	210	230	320
Viande de boeuf	54	72	90
Viande mouton/chèvre	15	23	39

Demande alimentaire et besoins nutritionnels

La demande alimentaire croît en fonction de la population; mais l'urbanisation étant beaucoup plus rapide que la croissance démographique moyenne la productivité des actifs agricoles devra augmenter fortement, ne serait-ce que pour maintenir le niveau actuel d'approvisionnement. Il s'agira donc d'intensifier la production agricole notamment par la mécanisation, l'accès au moyen de production pour les producteurs, la maîtrise de l'eau, l'utilisation des nouvelles technologies. Au cours des dernières campagnes agricoles l'approvisionnement alimentaire de base est globalement excédentaire.

Les céréales sont prépondérantes dans l'apport énergétique et représentent environ 73% du total; la consommation moyenne apparente serait de l'ordre de 207 kg par habitant; par ailleurs la disponibilité globale en protéines est suffisante (15-16 kg de viande et abats par habitant et par an et plus de 62 g par habitant et par jour) mais la moyenne masque de grandes disparités ; en effet les urbains consomment plus de viande que les ruraux et la consommation est plus faible dans les régions du Sud que dans celles du Nord du pays. Selon la l'Enquête démographique et de santé du Mali (EDSM) la malnutrition est largement répandue ; environ 30 % des enfants sont en sous poids, et 24 % ont des retards de croissance.

Il existe des disparités régionales graves qui se manifestent par trois types de profil nutritionnel selon les zones : *i*) le profil des zones où le risque nutritionnel est majeur (nord des régions de Kayes et de Ségou, nord de l'Est des régions de Mopti, de Tombouctou, de Gao et de Kidal ; *ii*) le profil nutritionnel des régions à risque nutritionnel où l'approvisionnement alimentaire est très inégalement réparti selon les cercles, les ethnies, les villages et les familles, dont les capacités propres de produire ou acquérir leur alimentation sont très diverses; *iii*) enfin celui des villes où la malnutrition des enfants doit constituer un phénomène préoccupant.

Disponibilités alimentaires

En ce qui concerne l'offre alimentaire, les principales céréales produites au Mali couvrent normalement les besoins, et les importations restent marginales, 100 000 tonnes en moyenne pour une consommation d'environ 3 millions de tonnes. Les productions traditionnelles de mil et de sorgho suivent difficilement le rythme d'accroissement de la population; par contre la production de riz augmente plus vite, passant de 337 748 tonnes de paddy en 1989/1990, à 754 500 tonnes en 1999/2000 et qui remplace partiellement les céréales traditionnelles dans la demande urbaine. Pendant les années de bonne pluviométrie, la production nationale est suffisante pour nourrir la population, tandis qu'en cas de sécheresse, les importations jouent un rôle essentiel; il reste le problème majeur déjà évoqué, celui d'une mauvaise distribution de ces ressources, certaines régions et certains groupes de population étant en état de sous-approvisionnement.

En ce qui concerne les céréales la FAO établit des bilans annuels précis, présentés en annexe. On peut en tirer succinctement les enseignements suivants :

- la production totale est passée de 2,2 millions de tonnes sur la période 1996/1998 à 2,75 millions de tonnes sur la période 2000/2002, soit une progression de l'ordre de 5 % l'an;

- les importations restent limitées aux environs de 100 000 tonnes, dont la moitié en blé;
- la consommation moyenne par tête et par an serait stable, de l'ordre de 200 kg.

La production de viande et de poisson est abondante, et le niveau de consommation n'est limité que par la faiblesse du pouvoir d'achat dans de larges couches de la population.

Stabilité des approvisionnements, stockage et échanges

La variation inter-annuelle moyenne de la production de céréales est de 17 %; à cela s'ajoutent les disparités importantes dans l'auto-approvisionnement, l'essentiel de la production étant autoconsommé et certaines régions (nord) étant largement déficitaires. Les transporteurs du secteur privé assurent leur rôle en fonction des conditions du marché et en fonction de l'état du réseau de routes et pistes d'accès. De nombreuses zones de production sont enclavées et rendent difficile le transfert des produits vers les centres urbains ou en augmentent considérablement les coûts de transfert.

L'analyse des relations entre les zones majeures de production (Loulouni en région de Sikasso et Dioro et San en région de Ségou) disposant d'excédents céréaliers et de consommation a montré que chaque campagne de faible production de céréales sèches notamment de mils et sorgho est suivie l'année suivante d'une hausse perceptible du prix du mil en raison de la baisse des stocks. On en déduit qu'une politique de stockage judicieuse moyennant des investissements dans les capacités de stockage et de traitement pourrait contribuer au nivellement des prix durant les années qui suivent les mauvaises récoltes au cours desquelles on assiste à des envolées de prix.

En effet, les stocks détenus individuellement sont complétés parfois par des greniers villageois, mais les capacités sont très certainement insuffisantes, de même que la mise en place de stocks de sécurité dans les zones à risques¹. On a calculé que l'importation moyenne était de l'ordre de 10 kg par habitant alors que le stock moyen détenu par habitant (sécurité) variait de 30 à 50 kg selon les années.

Insécurité alimentaire et pauvreté

L'accroissement des disponibilités alimentaires totales n'a pas suffi pour réduire l'insécurité alimentaire qui touche essentiellement les groupes les plus pauvres en zone rurale. En 1998 et 1999, on estime que 69,0 % de la population vivait au-dessous du seuil de pauvreté (71,3 % en milieu rural et 31,2 % en milieu urbain). Pour mieux connaître et suivre la situation des zones et groupes vulnérables, le Mali a mis en place un Système d'Alerte Précoce (SAP) qui couvre 348 communes rurales et urbaines situées au Nord du 14ème parallèle. Il faut cependant reconnaître que le phénomène d'insécurité conjoncturelle limitée dans le temps peut résulter d'une conjugaison de méfaits d'origines diverses affectant les activités économiques dans des proportions variables.

Les groupes vulnérables sont en général les agriculteurs et éleveurs sans terres ou utilisant des systèmes de production peu performants ou ruinés et réfugiés dans les centres urbains ; les femmes veuves ou divorcées sans terre, les filles-mères, les jeunes diplômés sans emplois, etc.

¹ Stock de sécurité de 35 000 tonnes, géré par l'Office des produits agricoles du Mali (OPAM)

Eléments de diagnostic et perspectives

Le Mali se caractérise par un énorme potentiel agricole et agro-pastoral, et il peut viser de façon réaliste un taux très élevé d'autosuffisance. Le problème majeur de la sécurité alimentaire est celui de la pauvreté, une partie importante de la population n'ayant pas un accès garanti à une alimentation de base. Malgré une diversification assez avancée la faiblesse des revenus, surtout dans certaines zones et dans certaines couches de la population, interdit cette accessibilité au marché pour compléter la production familiale lorsqu'elle existe. Les perspectives sont favorables, y compris à l'exportation, mais la priorité reste de sécuriser les revenus les plus bas et d'assurer une meilleure régulation des approvisionnements dans l'espace. On peut résumer comme suit les principales voies pour une amélioration durable de la situation alimentaire:

- *Augmenter durablement les productions vivrières notamment par le développement de l'irrigation.* C'est une nécessité dans la mesure: i) où des potentialités existent, particulièrement pour le développement des productions de riz, de maïs, et légumes; et ii) où les ressources du pays ne permettraient pas un développement des importations massives de denrées de base.
- *Faciliter les transports (régulation spatiale) et les reports dans le temps (stockage) de façon à fluidifier les marchés, à diminuer les coûts d'accès et à favoriser l'accessibilité du plus grand nombre.* C'est aussi une conséquence des constats précédents ; il existe une certaine complémentarité entre le sud, moins sujet à l'aléa climatique et donc plus propice à une intensification des cultures céréalières, et le nord qui restera un pourvoyeur de produits carnés; un meilleur fonctionnement des marchés, notamment grâce à des infrastructures adéquates, représente un progrès nécessaire mais certainement pas suffisant.
- *Améliorer les dispositifs de prévention et de gestion des crises conjoncturelles, en cohérence avec la construction de la sécurité alimentaire structurelle.*
- *Mettre en place des politiques spécifiques visant les groupes vulnérables.* Les différents groupes concernés relèvent davantage de la lutte contre la pauvreté; les réformes foncières, la redistribution des revenus en faveur des plus défavorisés, les projets fortement ciblés,...sont autant de possibilités à mettre en oeuvre de façon à corriger progressivement les situations chroniques de malnutrition et de sous-nutrition.
- *Développer une politique régionale en matière de sécurité alimentaire,* notamment dans le cadre des accords de l'UEMOA. La solidarité exprimée dans le cadre des accords de l'UEMOA, et notamment dans la PAU, représente une voie majeure pour promouvoir des projets multilatéraux susceptibles de mobiliser des ressources nouvelles et pour améliorer au moindre coût certains approvisionnements.

II. Actions en cours en matière de sécurité alimentaire

Stratégie du Gouvernement

Tout au long de la dernière décennie le Mali a entrepris et mené des réformes structurelles, et en particulier un Programme d'ajustement sectoriel agricole (PASA). Il a élaboré un Schéma directeur de développement rural (SDDR); les résultats ont été jugés satisfaisants. En 1998 avec l'évolution dans la mise en oeuvre du plan d'action du SDDR, une note d'Orientation politique de développement du secteur rural a confirmé et précisé les grandes options visent le désengagement de l'Etat des activités de production, la libéralisation de l'économie, la libre administration des collectivités et le soutien aux organisations paysannes pour en faire de vrais partenaires de négociation; pour le secteur productif il s'agit de développer une approche par filière (coton et riz en priorité), et de favoriser la gestion participative des ressources.

Les axes stratégiques pour la promotion du secteur agricole comme moteur de la croissance peuvent être résumés comme suit i) développement de l'irrigation pour une maîtrise totale de l'eau dans le delta du Niger; ii) augmentation et diversification des productions végétales et animales; iii) développement de l'industrie agro-alimentaire; iv) création d'une filière textile intégrée; et v) accroissement de la production d'intrants et d'équipements agricoles.

L'actualisation du SDDR prend en compte les objectifs stratégiques du nouveau Document cadre de politique économique (DCPE) pour 1999/2002, et intègre les incidences sur le secteur agricole des stratégies transversales (décentralisation, lutte contre la pauvreté, gestion des ressources naturelles) et sectorielles (irrigation, transport, santé,...).

Au plan de la sécurité alimentaire proprement dite, le dispositif a été rénové. Le Programme de restructuration du marché céréalier (PRMC), développé depuis 1981, a mis en oeuvre trois mécanismes nouveaux, à savoir i) le Système d'alerte précoce (SAP); ii) le Système d'informations sur les marchés (SIM); et iii) la gestion d'un stock national de sécurité de 35 000 tonnes.

Dans le cadre du CILSS, le gouvernement a entrepris l'élaboration d'une stratégie nationale de sécurité alimentaire dans une perspective de lutte contre la pauvreté, l'objectif général étant d'assurer une sécurité alimentaire structurelle durable et d'améliorer la prévention et la gestion des crises alimentaires conjoncturelles. Sa réalisation se fera à travers les objectifs spécifiques suivants:

- la promotion d'une agriculture productive diversifiée et durable;
- le développement, la fluidification et l'intégration du marché agricole et agro-alimentaire;
- l'amélioration des conditions d'accès des groupes et zones vulnérables à l'alimentation et aux services de base;
- le renforcement des capacités des acteurs et la promotion d'une bonne gouvernance de la sécurité alimentaire;

- l'amélioration de la prévention et de la gestion des crises alimentaires conjoncturelles.

Le cadre institutionnel de la stratégie de sécurité alimentaire a évolué avec la création sous la présidence du Ministre de l'économie et des finances d'un Comité d'orientation et de coordination du système de sécurité alimentaire (COCSSA) chargé notamment d'orienter et de piloter les stratégies de sécurité alimentaire. Sa mise en oeuvre s'harmonisera avec les structures de décentralisation (collectivités territoriales, ANICT).

Objectifs et performances récentes

L'objectif global est de renverser une tendance qui aboutirait à un déficit alimentaire structurel. Les politiques mises en oeuvre et une conjoncture climatique favorable ont permis de dégager des excédents significatifs. De plus la libéralisation des marchés a entraîné de bonnes performances à l'exportation (riz, niébé, produits de l'élevage, pommes de terre), notamment dans les pays de l'UEMOA, et en tout premier lieu en Côte d'Ivoire.

Pour relever les défis majeurs qui se posent au développement rural en général, le Gouvernement s'est doté depuis 1992 d'un outil de planification de ses actions dans le secteur rural, le Schéma Directeur du Secteur Développement Rural (SDDR). Depuis, un certain nombre de résultats positifs ont été atteints, comme le montrent le diagnostic et l'analyse de l'état du secteur.

Les interventions sont considérées comme des sous-programmes du Programme cadre d'appui au secteur rural, et les aides extérieures sont canalisées vers des programmes et/ou projets sectoriels (Programme d'appui aux services agricoles et aux organisations paysannes, Programme d'appui au secteur financier, Programme national d'infrastructures rurales,...) ou des projets verticaux (irrigation, filière coton, filière riz,...).

Le Programme spécial de sécurité alimentaire (PSSA)

Dans sa conception le PSSA (phase I) met l'accent sur les deux premiers volets de la sécurité alimentaire, disponibilité et stabilité. Dans ses modalités opérationnelles, il privilégie l'approche participative, la capitalisation des expériences et la mobilisation des ressources locales. Le PSSA est devenu opérationnel au Mali en 1997/1998 grâce à des financements de la FAO et des Pays Bas, sur 7 sites dans les régions de Mopti, Koulikoro et Kayes. Les productions cibles sont principalement le riz, le maïs et les cultures maraîchères en irrigué, ainsi que le mil, le sorgho et le petit élevage.

De nouvelles sources de financement ont été approchées (Libye, Banque islamique, coopération sud/sud,...) en vue du développement du PSSA dans d'autres zones.

Pauvreté rurale et sécurité alimentaire des ménages

Dans les zones structurellement déficitaires, la situation est particulièrement précaire en mauvaise année en cas de sécheresse. Ces zones sont en général loin des grands centres urbains et les coûts de transport sont très élevés. Pour compenser l'insécurité alimentaire au niveau des ménages affectés, le gouvernement utilise le stock de sécurité pour les groupes cibles prioritaires

reconnus par les autorités régionales et locales; le Programme alimentaire mondial intervient également en appui aux actions gouvernementales décentralisées. L'objectif global recherché est l'amélioration des revenus et des conditions de vie des populations afin de contribuer à un développement humain durable et équitable.

Politique de promotion de la production agricole

Plusieurs programmes avec l'appui des principaux bailleurs de fonds dont la Banque mondiale sont en cours ou prévus pour la promotion de la production agricole. Parmi les principaux, on peut citer le Projet de consolidation de l'Office du Niger, le Projet de gestion des ressources naturelles, le Programme national de recherche agricole, le Projet de promotion de l'irrigation privée, le Projet d'appui à la valorisation et la commercialisation des produits agricoles.

Le schéma directeur du secteur du développement rural a dégagé neuf programmes pour les cinq prochaines années:

- Programme d'appui aux services agricoles et Organisations paysannes (PASAOP);
- Programme de développement des infrastructures rurales et des équipements agricoles;
- Programme de valorisation des filières agricoles et amélioration de leur compétitivité;
- Programme de relance des exportations des produits agricoles, forestiers, d'élevage et de pêche;
- Programme d'intensification et de diversification des produits agricoles;
- Programme de renforcement de la sécurité alimentaire;
- Programme de promotion du crédit et de financement du secteur rural;
- Programme de gestion rationnelle des ressources naturelles en vue d'un développement rural durable;
- Programme de contribution à la mise en œuvre des schémas locaux d'aménagement.

Deux de ces programmes (PASAOP et PNIR) ont déjà fait l'objet d'importants engagements de la part des partenaires au développement.

En matière d'irrigation, le Gouvernement prévoit d'agir simultanément sur les principaux types d'aménagements du pays, à savoir les périmètres à maîtrise totale de l'eau (grands et petits), les aménagements de bas-fonds et les périmètres de submersion, mais en donnant la priorité à la sécurisation de la production. Le schéma directeur prévoit à l'horizon 2010 un accroissement d'au moins 100 000 hectares irrigués.

En ce qui concerne les cultures pluviales l'objectif est un accroissement des superficies de 2 à 4 % par an, ainsi qu'une augmentation du rendement moyen de l'ordre de 0,70 % l'an. Pour l'élevage les axes d'intervention concernent l'aménagements des pâturages, la diversification des productions et la modernisation de la commercialisation.

Il faut aussi attacher une attention particulière au devenir des structures familiales d'exploitation agricole, base essentielle de la production pour les denrées vivrières; il s'agit en effet de veiller à leur viabilité dans le long terme, et par conséquent mettre en oeuvre les mécanismes de capitalisation, au plan foncier comme à celui des équipements, de façon à ce que les exploitations familiales deviennent des unités de production viables.

Il est également important de promouvoir des systèmes financiers susceptibles de répondre aux besoins d'investissements des exploitations agricoles familiales, notamment dans les périmètres irrigués.

Perspectives pour le commerce des produits agricoles

Au cours de la dernière décennie, le Mali a pris des dispositions importantes visant à libéraliser l'économie, accroître la production et améliorer la participation du pays aux échanges internationaux. Les réformes entreprises dans le cadre des programmes d'ajustement structurel ont abouti à la suppression de pratiquement toutes les barrières non tarifaires aux échanges. Les seules prohibitions à l'importation encore en vigueur le sont pour des raisons de sécurité ou conformément à des conventions internationales. Le Mali a également consolidé les taux de droits applicables notamment aux produits agricoles et au bois dans le cadre du cycle de l'Uruguay round tandis qu'il abolissait les droits et taxes sur la plupart des produits exportés.

Afin de mieux saisir les opportunités offertes par la mondialisation, le Mali entend mettre en place une stratégie commerciale axée sur la réduction des handicaps économiques et le développement des exportations des productions agricoles.

Dans le cadre de la réduction des désavantages économiques, le Gouvernement va poursuivre la politique d'ouverture de son commerce extérieur pour remédier aux handicaps des «coûts de transactions» liés à l'isolement, à l'enclavement, à l'étroitesse du marché intérieur, à l'insuffisance des infrastructures et des ressources humaines, etc. Ceci permettra d'accroître la participation du pays aux négociations commerciales multilatérales, afin d'une part, d'améliorer la transparence et la prévisibilité du régime de commerce extérieur, et d'autre part, tirer avantage des nouvelles règles et disciplines convenues dans le cadre du Cycle d'Uruguay pour améliorer l'accès des produits aux marchés des partenaires commerciaux. En plus, le Mali se propose de développer des relations de partenariat et d'échanges en s'appuyant surtout sur les technologies modernes de l'information et de la communication pour surmonter les problèmes liés à l'isolement et à la distance.

Dans le domaine de la production agricole, l'objectif du Gouvernement est de renforcer l'autosuffisance alimentaire, de substituer la production locale aux importations et d'être exportateur net de céréales. Les exportations des productions agricoles ont connu un essor important ces dernières années mais leur contribution à la croissance est encore faible; elles sont concentrées sur deux produits primaires: le coton et le bétail.

La filière riz est particulièrement prometteuse, surtout si les efforts concernant l'amélioration de la qualité sont poursuivis. De même, de nouveaux débouchés s'offrent à la filière maïs (aliments du bétail, brasserie, etc.). Les exportations de bétail ont également connu une croissance importante surtout après la dévaluation du FCFA. Des efforts se poursuivent pour renforcer la compétitivité d'autres filières exportatrices, notamment les sous-produits de l'élevage et les fruits et légumes, en dehors du coton.

Le Gouvernement compte mettre en œuvre une politique de communication à l'endroit des producteurs maliens pour les amener à renforcer leur spécialisation au niveau sectoriel et au niveau des produits, travailler à la réduction de leurs coûts de production pour rester compétitifs et profiter des effets de création de trafic résultant de la mise en œuvre progressive des marchés sous régionaux de l'UEMOA et de la CEDEAO. De même, le Gouvernement va renforcer les capacités humaines et institutionnelles des organismes chargés de la définition et de la mise en œuvre de la politique commerciale

Rôle des principaux acteurs

A l'instar des structures paysannes nées grâce à la filière coton, puis à l'Office du Niger (riz), la plupart des filières de production se sont dotées d'organisations de producteurs avec le plus souvent une structure faîtière au niveau national. Elles sont associées au Réseau des organisations paysannes et de producteurs agricoles de l'Afrique de l'Ouest (ROPPA). Il reste cependant beaucoup à faire pour que ces organisations soient représentatives et deviennent plus performantes dans les prises de décision et dans les capacités de gestion, en particulier dans les domaines des investissements et de la commercialisation.

Principaux défis et contraintes

Le défi en matière de sécurité alimentaire est d'augmenter la production agricole pour maintenir un taux d'autosuffisance en rapport avec l'importance de l'agriculture dans l'économie, de stabiliser cette production d'une année à l'autre en la rendant moins sensible aux aléas climatiques et d'améliorer l'accès des groupes vulnérables aux aliments.

Quatre catégories de contraintes freinent en général le développement économique et social du Mali, et du secteur du développement rural en particulier, à savoir: (i) les contraintes physiques; (ii) celles liées aux ressources humaines; (iii) les contraintes financières, économiques et institutionnelles et (iv) celles liées au cadre législatif et réglementaire.

Parmi les contraintes physiques, on peut noter l'irrégularité du climat (années de sécheresse marquées), l'enclavement, l'étendue du pays et la dégradation des ressources naturelles. Les contraintes liées aux ressources humaines sont reflétées par un faible taux de scolarisation et d'alphabétisation, la faible couverture sanitaire, le manque d'approvisionnement en eau potable, la forte croissance de la population et un taux de chômage en expansion. Parmi les contraintes économiques, on relève un endettement extérieur important, le déséquilibre des finances publiques et de la balance des paiements, la faiblesse de l'épargne intérieure conduisant à un autofinancement des investissements très limité (85 % des investissements sont financés par les ressources extérieures) et enfin la faiblesse des infrastructures de base et du secteur privé dans l'économie et la difficulté d'accès au crédit. Par ailleurs, l'environnement législatif et réglementaire reste peu incitatif et constitue une contrainte additionnelle.

III. Rappel sur la politique régionale et le rôle de l'UEMOA

Progrès institutionnels récents

Le Mali est membre de l'UEMOA et adhère aux différents accords conclus avec les autres pays membres. Les points saillants de cette politique d'intégration régionale peuvent se résumer comme suit :

- La **libre circulation des produits alimentaires** à l'intérieur de l'Union est maintenant effective; elle impose une analyse du disponible alimentaire au niveau régional. Il est clair qu'on ne peut plus se borner à établir des bilans par pays dans la mesure où les produits vivriers circulent librement au sein de l'UEMOA. De plus, la maîtrise des importations alimentaires, qui est stratégique pour l'équilibre alimentaire, n'est plus du ressort des différents pays, mais elle est régie par l'UEMOA depuis la mise en place du Tarif Extérieur Commun (TEC). La constitution du marché unique impose donc de reconsidérer au niveau régional toute la problématique de la sécurité alimentaire.
- **Les accords commerciaux internationaux** feront prochainement l'objet de négociations (relance des accords de l'OMC, accords de libre échange avec l'Union européenne suite à l'accord de Cotonou, intégration régionale ouest-africaine dans le cadre de la CEDEAO. L'enjeu de ces négociations, pour l'UEMOA, n'est pas seulement l'ouverture ou la protection des marchés, mais aussi la signature d'accords commerciaux favorables à la sécurité alimentaire des populations.
- **La politique agricole de l'UEMOA**. En date du 19 décembre 2001, la Conférence des chefs d'Etat et de Gouvernement des pays membres de l'UEMOA, a adopté une Politique agricole de l'Union (PAU), par l'Acte additionnel n° 03/2001. L'UEMOA et les pays membres disposent donc maintenant d'un cadre de référence permettant d'orienter et d'harmoniser leurs interventions dans le domaine de la sécurité alimentaire.

Ces trois faits majeurs imposent une cohérence régionale aux actions qui peuvent être menées par les différents pays dans le domaine de la sécurité alimentaire. Chacun s'est engagé à suivre les orientations définies dans la PAU et doit donc reconsidérer, dans ce nouveau cadre, sa politique de sécurité alimentaire. Dans son article 3, l'Acte additionnel de l'UEMOA, donne comme premier objectif de la PAU la sécurité alimentaire.¹

Ces objectifs dessinent les grandes perspectives à terme, qui constituent les bases de la *coalition* des pays de l'UEMOA. Des objectifs spécifiques ont été aussi définis en tant que

¹ « La Politique Agricole de l'Union a pour objectif de contribuer de manière durable à la satisfaction des besoins alimentaires de la population, au développement économique et social des Etats membres et à la réduction de la pauvreté en permettant i) de *réaliser la sécurité alimentaire*, en réduisant la dépendance alimentaire de l'Union, en améliorant le fonctionnement des marchés des produits agricoles; et ii) d'améliorer *les conditions de vie des producteurs, en développant l'économie rurale et en revalorisant le revenu et le statut social des agriculteurs*. ».

moyens pour parvenir aux objectifs globaux de la Politique agricole. Ils ont de ce fait des contenus nécessairement plus évolutifs et chaque pays a une autonomie de choix dans leurs modalités concrètes d'application.

La PAU et la sécurité alimentaire

Pour atteindre ces objectifs globaux de la PAU, il a été défini trois axes stratégiques d'intervention qui orienteront les actions de la Commission, et la sécurité alimentaire est concernée par chacun de ces axes stratégiques.

- ***Axe I : Adaptation des filières agricoles et amélioration de l'environnement du système productif.*** Cet axe est un des pivots de la PAU et de son organisation concrète sur le terrain. L'enjeu est de mettre en place au niveau régional un processus de concertation entre les différents acteurs institutionnels et privés, pour adapter les filières agricoles au nouveau contexte et assurer leur développement. Il s'agira notamment : d'exploiter au maximum les nouvelles potentialités offertes par le marché régional; de mettre en valeur les complémentarités agricoles entre les pays de l'Union; de favoriser l'adaptation ou la reconversion de certaines filières à la nouvelle situation de concurrence. Toutes ces interventions relèvent d'un *arbitrage* régional, pour lequel l'UEMOA dispose à l'évidence d'un avantage comparatif. Ceci étant, la modernisation du secteur agricole dans la région ne pourra se faire sans une amélioration de l'environnement de la production : crédit, foncier, recherche, structuration du monde rural (...). Il faut donc combiner l'approche filière (souvent plus proche des préoccupations et des stratégies des professionnels), avec une approche thématique, prenant de façon globale les problèmes transversaux de l'agriculture. Pour la sécurité alimentaire les filières concernées sont les filières vivrières.

- ***Axe II : Construction du marché agricole unique et gestion des biens communs régionaux.*** Il s'agit de stimuler les échanges agricoles au sein de l'Union pour élargir le marché intérieur, de protéger les consommateurs et les producteurs, et de favoriser la diversification des productions, en réduisant les entraves aux échanges et en élargissant la gamme des produits agricoles et des intrants homologués. Par son pouvoir de décision, l'UEMOA dispose ici d'un avantage comparatif clair. Les interventions porteront sur l'harmonisation des normes de production et de mise en marché; sur les dispositifs de contrôle et les normes sanitaires; et sur la mise en place d'un système d'information sur le marché agricole régional, à l'usage des opérateurs et destiné à stimuler la concurrence et les échanges au sein de l'Union. Le marché des produits vivriers, qui est fondamental pour la sécurité alimentaire, aura une place centrale dans ces actions.

- ***Axe III : Insertion dans le marché sous-régional et mondial.*** Il s'agit dans le domaine agricole de permettre à l'UEMOA de pouvoir efficacement représenter l'ensemble des Etats membres, en défendant leurs intérêts et ceux de leurs populations, dans le cadre des grandes négociations avec l'OMC, l'UE et la CEDEAO, qui vont s'intensifier durant la décennie, et dans les autres

forums internationaux. Les enjeux à ce niveau sont à l'évidence importants. Il s'agira notamment de mieux «sécuriser» les débouchés à l'exportation et de limiter la dépendance alimentaire des Etats de l'Union, en assurant une insertion progressive de leurs agricultures dans le marché mondial.

Ces trois axes d'intervention de l'UEMOA concernent donc directement la sécurité alimentaire. L'axe I en mettant en place un processus de concertation des acteurs dont l'un sera centré sur les filières vivrières, l'axe II en améliorant la commercialisation des produits vivriers et l'axe III en limitant, dans les négociations commerciales, la dépendance alimentaire de l'UEMOA.

IV. Propositions pour le renforcement de la sécurité alimentaire dans un cadre régional

Pour la facilité de l'exposé on classera les propositions et suggestions en fonction de deux clés de répartition, d'une part la dimension nationale ou régionale du programme, d'autre part la nature de l'objectif (développement de la production ou interventions transversales concernant l'amont ou l'aval du processus de production). Les critères de sélection des programmes et projets pour être pris en considération dans le cadre d'un appui à l'UEMOA pourraient être :

- la participation des Organisations de producteurs, au niveau de la conception comme à celui de la prise en charge du financement et de la gestion du projet;
- l'impact mesurable en termes de contribution à l'amélioration de la sécurité alimentaire au niveau du pays et/ou de l'espace UEMOA;
- l'envergure nationale¹ l'intéressement et l'engagement d'au moins deux pays membres dans la mise en oeuvre d'un programme ou projet, qu'il s'agisse d'intervention transversale ou de développement de la production au niveau d'une filière particulière.

Développement de la production des denrées de base

Dans ce domaine les Etats ont leur propre politique et des programmes déjà en cours, et il ne sera pas toujours aisé de faire prévaloir la dimension régionale dans l'harmonisation des investissements et la préférence aux avantages comparatifs. Il y a cependant des domaines où une approche multilatérale apparaît comme fortement souhaitable; on peut envisager les grandes interventions suivantes :

- ***Etablissement d'un réseau local et régional de capacités de stockage.*** Il est apparu très important de doter le pays, et plus particulièrement les régions structurellement déficitaires en denrées de base (céréales et légumineuses), d'un dispositif de stockage performant au niveau local (village) comme au niveau régional (département par exemple); il s'agit, en coopération étroite avec les organisations de producteurs et avec les commerçants, de compléter les capacités existantes et d'améliorer les conditions de gestion de ces infrastructures ainsi que leur accès. Les capacités de stockage seraient de deux types : d'une part, au niveau des villages ou de groupes de villages, pour assurer d'abord le stockage d'éventuels excédents locaux, mais surtout pour accueillir des transferts des régions excédentaires destinés à régulariser les approvisionnements intersaisonniers en dehors de crises graves; et d'autre part au niveau des départements (par exemple), des capacités liées à la gestion de stocks de sécurité, basés sur les analyses de plus en plus fines des prévisions de récolte (CILSS, FAO).

¹ par opposition à des projets trop ponctuels, moins tributaires d'une approche régionale dans le cadre de l'UEMOA

Le coût d'un tel programme qui concerne assez globalement les installations de stockage à financer autour de quelque 500 villages ou groupes de village (5 millions de FCFA/unité) et celles à installer au niveau d'une dizaine de départements (20 millions de FCFA/unité) a été estimé de manière préliminaire à 2,7 milliards de FCFA.

- ***Renforcement du Programme spécial de sécurité alimentaire (PSSA) dans tout le pays.*** Le PSSA au Mali concerne notamment l'horticulture, le riz, le maïs et le petit élevage dans 7 sites; ses premiers résultats paraissent encourageants et la coopération chinoise devrait donner un nouvel élan. Il peut être progressivement généralisé à toutes les zones agro-écologiques; un tel programme peut être préparé rapidement.

Les principales composantes sont connues: maîtrise de l'eau, intensification des productions cibles, diversification en direction des élevages à cycle court et du maraîchage, analyse systématique des contraintes à un accroissement durable de la production vivrière de base.

Si l'on considère que le développement et/ou le renforcement (phase 2) d'une zone pilote ou d'un site coûte de 35 à 45 millions FCFA par an pendant trois ans, un programme visant 3 à 4 sites supplémentaires chaque année (une quarantaine de sites à l'horizon 2007) représenterait un coût total de l'ordre de 800 millions de FCFA (soit 1,2 million d'Euros).

- ***Promotion de l'irrigation privée à l'Office du Niger.*** L'Office du Niger avec un potentiel en terres irrigables de 1 050 000 ha est au cœur de la politique de développement rizicole du pays. Les superficies brutes actuellement aménagées couvrent près de 61 000 ha dont environ la moitié a fait l'objet d'importants travaux de réhabilitation dans les années 80.

Aujourd'hui, le rôle de l'ON se limite à assurer dans le cadre de mise en valeur et le développement du Delta Central du fleuve Niger, la gestion des eaux et la maintenance des aménagements, de même que des missions de services publics (maîtrise d'ouvrage délégué pour les études et contrôle des travaux, entretien des infrastructures primaires, gérance des terres, conseil agricole et rural et l'assistance en approvisionnement en intrants et matériels agricoles).

Dans ce sens, un contrat plan fixe les engagements respectifs de l'ON, des exploitants agricoles et de l'Etat pour la mise en valeur des périmètres aménagés. Le second contrat-plan entériné en décembre 1998 a pour objet de consolider les acquis des réformes engagées et de poser les jalons pour les nouvelles perspectives de développement de la zone de l'Office du Niger. Dans cette optique, l'Etat entend engager davantage la responsabilité des exploitants riziocoles dans l'entretien et le renouvellement des ouvrages hydro-agricoles et dans la gestion des activités.

Depuis environ 20 ans, l'Etat malien par le biais de l'ON a entrepris un vaste programme de modernisation et de réhabilitation de ces infrastructures avec l'aide des partenaires au développement. Malgré le rythme modeste de mobilisation des fonds, ce programme a cependant permis une nette amélioration de la productivité (1,6 t/ha à 6 t/ha en moyenne) rendant la filière riz assez porteuse au niveau national.

Ce résultat associé à d'autres mesures d'ordre institutionnel, économique et organisationnel, (restructuration de l'Office du Niger, libéralisation de la filière riz, transfert de certaines activités aux exploitants), motivent une plus grande mise en valeur des terres de la part des riverains organisés en association que des investisseurs privés extérieurs au Delta. Pour ce faire, il convient d'augmenter le rythme et le volume des aménagements en cours de réhabilitation en vue d'accroître les productions agricoles.

Dans cette optique, les objectifs du projet visent à augmenter la production rizicole pour non seulement satisfaire les besoins nationaux en riz, mais aussi approvisionner la sous-région en riz, et à assurer un meilleur accès des terres de l'Office du Niger à un nombre plus important d'exploitants.

La mise en œuvre du projet devrait réduire les importations et limiter la dépendance alimentaire de la sous-région. Les actions à mener visent, répondant à la demande des entrepreneurs privés et des associations villageoises d'agriculteurs, à financer, de manière fractionnée, l'étude et l'aménagement de 3 000 hectares en vue d'y développer des productions agricoles diversifiées et durables.

En considérant un coût unitaire de 5 000 000 FCFA par hectare (étude et aménagement), le coût global du projet, sur la période 2003-2007, a été estimé à 15 milliards de FCFA.

- ***Développement des infrastructures d'élevage.*** L'une des contraintes majeures de la production animale reste aujourd'hui celle relative à l'alimentation animale qui est fortement tributaire des ressources naturelles et de l'agriculture.

Dans ce cadre, on note un rétrécissement des espaces pastoraux par suite des effets de la sécheresse. Les conséquences sont entre autres, un surpâturage et une dégradation autour des rares points d'eau disponibles. Il s'y ajoute, une baisse de la couverture sanitaire par manque de parcs de vaccination, des équipements et du personnel technique, un faible développement des infrastructures de commercialisation (marchés à bétail, pistes et gîtes d'étapes) et une faiblesse des organisations professionnelles.

Avec la décentralisation et la mise en place par le gouvernement d'une Agence nationale d'investissement des collectivités territoriales (ANICT), la disponibilité des partenaires au développement et des ONG à appuyer les efforts de responsabilisation des organisations professionnelles agricoles, des opportunités existent pour reconstituer de façon productive le cheptel et

améliorer leurs revenus et conditions de vie des éleveurs grâce à l'investissement dans des infrastructures fonctionnelles.

Dans cette optique, le projet aura pour objectifs la création de points d'eau dans les zones pastorales, la construction de parcs de vaccination, la construction et l'équipement de marchés à bétail, la formation et l'appui-conseil aux éleveurs et à leurs organisations pour une meilleure gestion des infrastructures.

Les actions à entreprendre comprendront d'abord l'inventaire de l'existant en vue de faciliter une programmation réaliste des investissements à réaliser par le projet. Sur la base de cet inventaire et tenant compte des besoins, le projet se focalisera sur des points d'eau, la réalisation et l'équipement de forages, de puits et de mares, la formation des acteurs pour la gestion et l'entretien des infrastructures, la réalisation de parcs à vaccination et l'équipement des lieux de commercialisation du bétail.

En estimant que sur la période 2003-2007, que le financement du projet représentera une contribution à l'action des communes et des partenaires au développement, il a été retenu de réaliser d'équiper deux marchés de bétail, y compris éventuellement la réhabilitation de constructions (100 millions de FCFA à l'unité), de construire dans chacune des 9 régions un parc à vaccination doté d'une pompe solaire et d'un forage. Le coût unitaire de cet ensemble a été estimé à 12 500 000 FCFA.

Au niveau de 25 sites à identifier, le projet réalisera un ensemble composé d'un puits, d'un dépôt vétérinaire, d'un magasin de stockage d'aliments et d'une mare. Le coût unitaire de cet ensemble a été estimé à 26 500 000 FCFA.

Sur la base de ces coûts unitaires, le coût global du projet a été estimé à 975 millions de FCFA.

- ***Promotion des infrastructures, de la production, de la transformation et de la commercialisation des produits de la pêche.*** La pêche, importante activité économique pour le pays, fait vivre près de 284 000 personnes et procure environ 4% du produit intérieur brut, avec une production totale, en 1998, d'environ 98 000 tonnes. La région du Delta, le fleuve Sénégal, les lacs de retenue de Sélingué et Manantali, les petits barrages, les étangs constituent les principales zones de production.

Le développement de la production est, aujourd'hui, tributaire de plusieurs contraintes dont la principale reste l'absence ou l'insuffisance d'équipements et de technologies simples et adaptées pour réduire les pertes post-captures et augmenter la valeur ajoutée, donc les revenus des pêcheurs et des membres de leurs familles qui effectuent la transformation.

Malgré tout, des technologies traditionnelles et modernes sont disponibles et connues pour augmenter la valeur ajoutée du poisson par le fumage et le séchage. Cependant leur diffusion au niveau des principaux sites de pêche est

nécessaire pour atténuer les pertes. Dans ce sens, le four Chorkor, mis au point grâce à la collaboration entre la FAO et Research Institute de Accra au Ghana, a été testé avec les femmes qui l'ont accepté mais il reste à organiser son adoption généralisée.

Le projet, par son action, permettra d'augmenter les disponibilités en protéines animales et ce dans les zones les plus éloignées. Pour ce faire, le projet entreprendra des actions visant à générer et à favoriser l'adoption de technologies simples et adaptées pour la transformation et la conservation du poisson. Il complétera son action en soutenant la diffusion et l'accès à ces technologies.

Les activités à réaliser seront la mise au point, par la recherche agricole et en collaboration avec les organisations de pêcheurs, de technologies améliorées fondées sur les pratiques de travail en cours. La seconde activité consistera à appuyer la mise en place de fours Chorkor. Enfin, le projet soutiendra la formation pour l'utilisation judicieuse des fours et la mise en œuvre des technologies améliorées. Cette formation s'étendra aussi à une meilleure organisation des pêcheurs, des transformatrices afin que ces producteurs puissent mieux accéder au crédit.

Le coût unitaire d'une action de collaboration entre la recherche d'une part et les pêcheurs et transformatrices d'autre part, a été estimé à 4 500 000 FCFA. Cette action sera conduite, sur la période 2003-2007, dans 20 sites de pêche¹. En ce qui concerne la mise en place de fours, le projet, sur sa durée, mettra en place 750 fours, soit 150 fours par an. Le coût unitaire d'un four a été estimé à 800 000 FCFA. Chacun de coûts unitaires inclut les dépenses en formation et en appui-conseil aux organisations de pêcheurs et de transformatrices.

Sur la base de ces coûts unitaires et pour la période 2003-2007, le coût global du projet a été estimé à 690 000 000 FCFA.

Programmes transversaux concernant une partie ou l'ensemble des pays de l'UEMOA

Il s'agit ici de mentionner les principaux programmes identifiés et développés dans les propositions d'appui à la mise en oeuvre de la Politique agricole de l'Union (voir document principal):

- *Développement d'un réseau de transport routier dans ses axes Nord/Sud et Ouest/Est de façon à promouvoir et à fluidifier les échanges.*
- *Développement d'un dispositif de suivi et de communication des informations concernant les prix et les conditions de marché pour les grands produits de base.*

¹ Le site de pêche correspond ici à un village.

- *Développement d'un dispositif régional de normalisation et de contrôle de qualité des principales denrées alimentaires.*
- *Promotion d'un programme d'équipement des exploitations familiales à l'aide d'un dispositif de crédit bonifié.*
- *Développement d'un programme de renforcement des capacités des organisations de producteurs, aux niveaux local, national et régional (espace UEMOA).*

Evaluation du coût des interventions

Sur la base de la programmation annuelle des activités prévues au titre du Programme, son coût total a été évalué à 20,1 milliards de FCFA (30,7 millions d'Euros). Il se répartit comme indiqué ci-dessous par interventions et année:

	An 1	An 2	An 3	An 4	An 5	Total
	En millions de FCFA					
Programmes nationaux						
Etablissement d'un réseau local et régional de capacités de stockage	540	540	540	540	540	2 700
Renforcement du Programme spécial de sécurité alimentaire dans tout le pays	160	160	160	160	160	800
Promotion de l'irrigation privée à l'ON	3 000	3 000	3 000	3 000	3 000	15 000
Développement des infrastructures d'élevage	195	195	195	195	195	975
Promotion des infrastructures, de la production, de la transformation et de la commercialisation des produits de la pêche	138	138	138	138	138	690
Programmes transversaux	pm	pm	pm	pm	pm	pm
TOTAL	4 033	4 033	4 033	4 033	4 033	20 165

V. Suites à donner

Ce document n'est qu'une version préliminaire; il doit être approfondi et validé par les organisations paysannes à la base et les autorités gouvernementales. Il s'agira principalement de compléter et de valider les propositions contenues dans le chapitre IV, en précisant le contenu technique, les coûts, les modalités de financement.

Principales caractéristiques de l'agriculture du Mali

Sécurité alimentaire

	UEMOA	Production et productivité du secteur agricole	UEMOA
Disponibilité en calories (cal./i/hab.) :	2118	2320	
Disponibilité en protéines (gr./i/hab.) :	62,6	59	
Importations agricoles en % des importations de marchandise :	9%	14%	VA agricole en % du PIB : 49%
Importations agricoles en % du service de la dette :	113%	63%	CA culture (1000 MFCFA): 388 824
Importations agricoles en % de la VA agricole :	8%	15%	CA élevage (1000 MFCFA): 176 059
			CA pêche (1000 MFCFA): 39 844



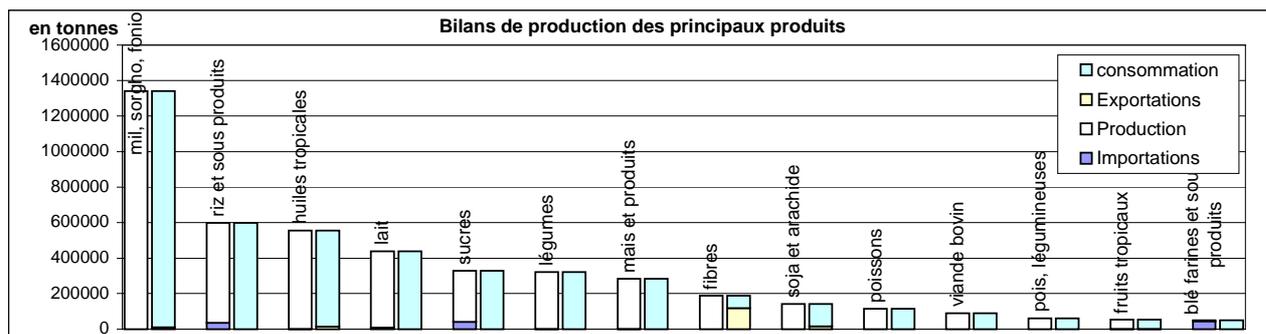
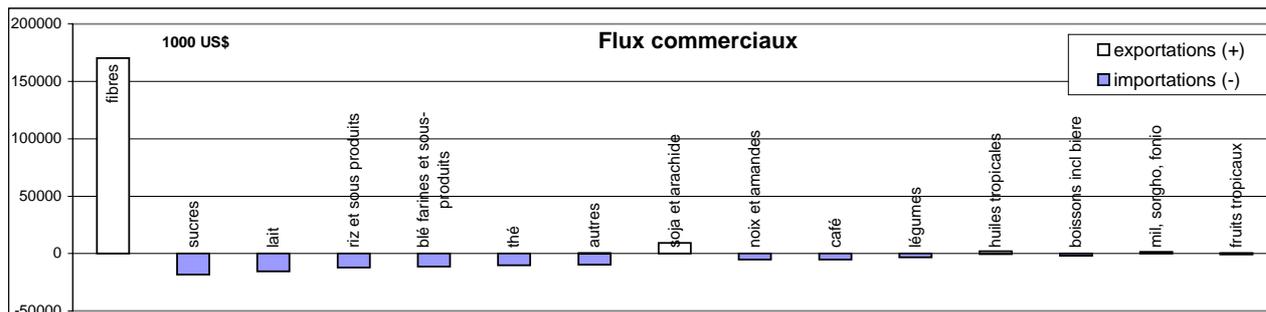
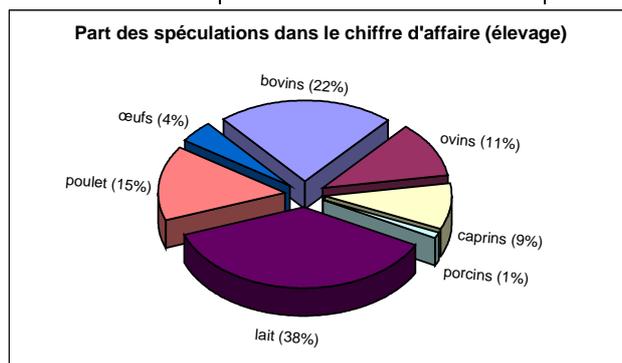
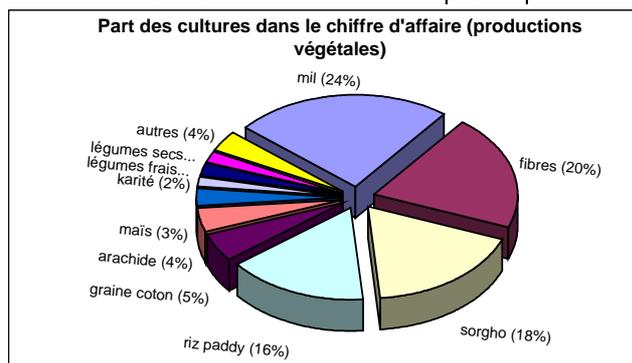
Pauvreté en zones rurales, équilibre villes/campagnes

Population rurale en % (1990) :	78%	68%
Population rurale en % (2020) :	61%	46%
Croissance de la population rurale (1997-2020) :	34%	21%
VA agricole/habitant des zones rurales (US \$) :	160	179
VA Industrie + services/habitants des zones urbaines (US \$) :	424	831

% de pauvres en zone rurale : 69
 % de pauvres en zone urbaine : 49

Intensification productivité et durabilité de l'agriculture

	UEMOA
Utilisation engrais (kg/ha) :	1
VA /travailleur (US \$) :	241
Taux annuel de déforestation en % :	1,0%



UEMOA - MALI: Appui à la mise en oeuvre de la Politique agricole de l'Union en matière de sécurité alimentaire
Programme régional de sécurité alimentaire
Annexe 2: Bilans céréaliers

Tableau 1. TOTAL DES CEREALES

MALI	Dernière mise à jour :					30/01/02	29/05/02	
Sujet : TOT. DES CEREALES						Prévision		
Hém. : Nord						actuelle		Année suiv.
ACm. :	1996.97	1997.98	1998.99	1999.00	2000.01	2001.02	2002.03	
	(..... milliers)							
Population	9 249.0 G	9 436.0 G	10 006.0 G	10 226.0 G	10 451.0 G	10 681.0 G	10 916.1 %	
 milliers de tonnes)							
APPORT TOTAL	2 560	2 366	2 668	3 078	2 777	3 049	2 915	
Disponibilité totale	2 447	2 263	2 546	2 971	2 662	2 959	2 815	
Stocks d'ouverture	428	310	228	310	520	362	380	
Production	2 219.2	2 137.6	2 548.0	2 893.6	2 379.8	2 865.6	2 713.6	
Prod. (riz décortiqué)	2 018	1 953	2 318	2 661	2 142	2 597	2 435	
(Importations J/J)	106.9	107.6	117.5	110.0	103.0	91.0	90.0	
Importations	112.9	102.5	121.8	106.8	114.7	90.0	100.0	
Imp. commerciales	96.9	84.3	116.2	104.2	108.2	85.0	90.0	
Aide alimentaire	16.0	18.2	5.6	2.6	6.5	5.0	10.0	
UTILISATION TOTALE	2 560	2 366	2 668	3 078	2 777	3 049	2 915	
Utilisation totale	2 220	2 088	2 278	2 468	2 330	2 544	2 480	
Alimentation humaine	1 899.7	1 771.4	1 910.9	2 034.4	1 984.0	2 131.3	2 087.0	
Alimentation animale	5.0	4.0	6.0	13.0	3.0	3.0	3.0	
Autres utilisations	314.8	313.0	360.7	420.3	342.8	409.5	390.4	
(Exportations J/J)	41.7	61.7	75.0	88.3	90.0	111.7	65.0	
Exportations	30.0	50.0	80.0	90.0	85.0	125.0	65.0	
Stocks de fermeture	310.0	227.5	310.0	520.0	362.0	380.0	370.0	
dont du Gouvernement	41.0	15.8	15.0	25.0	31.5	48.0	45.0	
 kg/an)							
CONS. HUMAINE PAR PERS.	205.4	187.7	191.0	198.9	189.8	199.5	191.2	
CONS. ANIMALE PAR TETE	0.5	0.4	0.6	1.3	0.3	0.3	0.3	

UEMOA - MALI: Appui à la mise en oeuvre de la Politique agricole de l'Union en matière de sécurité alimentaire
Programme régional de sécurité alimentaire
Annexe 2: Bilans céréaliers

Tableau 2. RIZ

MALI Sujet : RIZ Hém. : Nord ACm. : Nov/Oct	Dernière mise à jour :										30/01/02	29/05/02	Année suiv. 2002.03
	1991.92	1992.93	1993.94	1994.95	1995.96	1996.97	1997.98	1998.99	1999.00	2000.01	2001.02	Prévision actuelle	
	(..... milliers)												
Population	8 419	8 571	8 733	8 900 C	9 072	9 249 C	9 436 C	10 006 F	10 226 F	10 451 G	10 681 G	10 916 C	
	(..... milliers de tonnes)												
APPORT TOTAL	411	387	354	372	422	575	570	683	712	744	791	831	
Disponibilité totale	371	356	351	339	364	507	521	618	654	685	751	791	
Stocks d'ouverture	62	77	60	20	40	80	130	130	160	180	180	200	
Production	454.4 G	410.0 G	427.6 G	469.1 G	476.1 G	627.4 G	575.7 G	717.9 G	727.1 G	742.6 G	840.0 G	869.3 T	
Production (décortiqué)	309	279	291	319	324	427	391	488	494	505	571	591	
(Imp. / année calendaire)	35.8 P	17.6 P	18.1 P	45.5 P	63.3 P	58.1 P	56.4 P	61.3 P	58.3 P	49.4 P	40.0 P	40.0 F	
Importations	40.0 G	31.5 G	3.6 G	32.6 C	58.4 C	68.1 C	48.1 C	64.6 C	57.9 C	58.7 C	40.0 C	40.0 C	
Imp. commerciales	29.5 C	31.5 C	3.6 C	32.6 G	58.4 G	68.0 G	48.1 G	64.6 G	57.9 G	58.2 G	40.0 F	40.0 F	
Aide alimentaire	10.5 R	0.0 R	0.0 R	0.0 R	0.0 R	0.1 R	0.0 R	0.0 R	0.0 R	0.5 R	0.0 F	0.0 F	
	(..... kg/an)												
UTILISATION TOTALE	411	387	354	372	422	575	570	683	712	744	791	831	
Utilisation totale	334	327	334	332	342	435	420	473	492	514	541	561	
Alimentation humaine	279.0 B	278.3 B	282.6 B	275.6 B	285.1 B	359.1 B	350.3 B	386.6 B	397.7 B	417.0 B	435.8 B	448.0 B	
Alimentation animale	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	
Autres utilisations	55.0 F	49.0 %	51.8 %	56.0 %	57.0 %	75.6 %	69.3 %	86.1 %	94.6 %	96.6 %	105.4 %	113.1 %	
(Exportations J/J)	0.0	0.0 P	0.0 P	0.0 P	5.0 P	15.0 P	35.0 P	45.0 P	45.0 P	50.0 P	50.0 P	50.0 F	
Exportations	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	10.0 F	20.0 F	50.0 F	40.0 F	50.0 G	50.0 G	50.0 F	
Stocks de fermeture	77.0 G	60.0 F	20.0 F	40.0 F	80.0 F	130.0 F	130.0 F	160.0 F	180.0 F	180.0 F	200.0 F	220.0 F	
dont du Gouvernement	0.0	0.0	0.0	0.0	4.0 G	39.0 G	15.8 G	15.0 F	25.0 G	31.5 G	21.0 G	25.0 F	
	(..... kg/an)												
CONS. HUMAINE PAR PERS.	33.1	32.5	32.4	31.0	31.4	38.8	37.1	38.6	38.9	39.9	40.8	41.0	
CONS. ANIMALE PAR TETE	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	
Données annexes	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Population ONU (000)	251.0 G	225.0 G	240.0 F	289.0 G	291.0 G	290.0 F							
Surface (000 hectares)	27 092	30 222	28 333	23 529	23 368	23 448	23 448	23 448	23 448	23 448	23 448	23 448	
Rendement (kg/ha)	6 800.0 =	6 800.0 =	6 800.0 =	6 800.0	6 800.0	6 800.0	6 800.0	6 800.0	6 800.0	6 800.0	6 800.0	6 800.0	
Taux Ext. Décortiquage (1/10 000)													
Aide alim. PAM J/J (000 tonnes)													

Notes

UEMOA - MALI: Appui à la mise en oeuvre de la Politique agricole de l'Union en matière de sécurité alimentaire
Programme régional de sécurité alimentaire
Annexe 2: Bilans céréaliers

Tableau 3. MAIS

MALI	Dernière mise à jour :										30/01/02	29/05/02	Année suiv.
Sujet : MAIS												Prévision	2002.03
Hém. : Nord												actuelle	
ACm. : Nov/Oct	1991.92	1992.93	1993.94	1994.95	1995.96	1996.97	1997.98	1998.99	1999.00	2000.01	2001.02		
Population	8 419	8 571	8 733	8 900 C	9 072	9 249 C	9 436 C	10 006 F	10 226 F	10 451 G	10 681 G	10 916 C	
(.....milliers de tonnes.....)													
APPORT TOTAL	302	253	328	377	326	324	379	448	690	426	517	513	
Disponibilité totale	292	243	318	372	316	324	373	443	690	423	517	503	
Stocks d'ouverture	35	50	35	50	50	30	30	50	70	200	80	100	
Production	256.8 G	192.5 G	283.4 G	322.4 G	266.1 G	294.2 G	343.4 G	393.0 G	619.9 G	222.7 G	437.3 G	403.3 V	
(Importations J/J)	16.7 P	10.0 P	10.0 P	6.7 P	8.3 P	3.3 P	3.6 P	4.9 P	1.6 P	2.0 P	0.0 F	0.0 F	
Importations	10.0 F	10.0 F	10.0 F	5.0 F	10.0 F	0.0 C	5.4 C	4.7 C	0.0 C	3.0 C	0.0 C	10.0 C	
Imp. commerciales	9.4 C	10.0 C	9.7 C	5.0 C	10.0 C	0.0	0.4 G	2.2 G	0.0 F	0.0 F	0.0 F	10.0 F	
Aide alimentaire	0.6 R	0.0 R	0.3 R	0.0 R	0.0 R	0.0 R	5.0 R	2.5 R	0.0 R	3.0 F	0.0 F	0.0 F	
UTILISATION TOTALE	302	253	328	377	326	324	379	448	690	426	517	513	
Utilisation totale	237	208	258	287	286	284	309	358	460	341	402	408	
Alimentation humaine	195.8 B	176.4 B	213.1 B	236.0 B	243.2 B	237.1 B	254.3 B	294.8 B	356.9 B	305.3 B	334.7 B	345.8 B	
Alimentation animale	2.0 F	2.0 F	3.0 F	4.0 F	10.0 F	2.0 F	2.0 F	2.0 F					
Autres utilisations	39.0 %	29.1 %	42.3 %	48.4 %	39.9 %	44.1 %	51.5 %	59.0 %	93.0 %	33.4 %	65.6 %	60.5 %	
(Exportations J/J)	13.3 P	11.7 P	16.7 P	33.3 P	20.0 P	10.0 P	16.7 P	20.0 P	26.7 P	13.3 P	11.7 P	5.0 F	
Exportations	15.0 F	10.0 F	20.0 F	40.0 F	10.0 F	10.0 F	20.0 F	20.0 F	30.0 F	5.0 F	15.0 F	5.0 F	
Stocks de fermeture	50.0 F	35.0 F	50.0 F	50.0 F	30.0 F	30.0 F	50.0 F	70.0 F	200.0 F	80.0 F	100.0 F	100.0 F	
dont du Gouvernement	1.0 F	1.0 F	1.0 F	1.0 F	1.0 F	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	
(.....kg/an.....)													
CONS. HUMAINE PAR PERS.	23.3	20.6	24.4	26.5	26.8	25.6	26.9	29.5	34.9	29.2	31.3	31.7	
CONS. ANIMALE PAR TETE	0.2	0.2	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3	0.4	1.0	0.2	0.2	0.2	

UEMOA - MALI: Appui à la mise en oeuvre de la Politique agricole de l'Union en matière de sécurité alimentaire
Programme régional de sécurité alimentaire
Annexe 2: Bilans céréaliers

Tableau 4. MIL

MALI Sujet : MIL Hém. : Nord ACm. : Nov/Oct	Dernière mise à jour :										30/01/02	29/05/02 Prévision actuelle	Année suiv. 2002.03
	1991.92	1992.93	1993.94	1994.95	1995.96	1996.97	1997.98	1998.99	1999.00	2000.01	2001.02		
Population	8 419	8 571	8 733	8 900 C	9 072	9 249 C	9 436 C	10 006 F	10 226 F	10 451 G	10 681 G	10 916 C	
	(.....milliers.....)												
APPORT TOTAL	990	732	758	948	857	839	701	824	869	883	923	828	
Disponibilité totale	990	732	758	948	857	839	701	824	869	883	923	828	
Stocks d'ouverture	100	150	50	50	150	100	60	10	50	80	60	40	
Production	889.9 G	582.3 G	708.1 G	897.6 G	706.7 G	738.9 G	641.1 G	813.6 G	818.9 G	802.5 G	862.7 G	787.8 V	
(Importations J/J)	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0 P	0.1 P	0.0 P	0.0	0.0	0.0	
Importations	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.1 C	0.0 C	0.0	0.0	0.0	
Imp. commerciales	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0 F	0.0 F	0.0	0.0	0.0	
Aide alimentaire	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.1 R	0.0 F	0.0 M	0.0 M	0.0 M	
	(.....milliers de tonnes.....)												
UTILISATION TOTALE	990	732	758	948	857	839	701	824	869	883	923	828	
Utilisation totale	810	672	698	768	747	774	686	769	779	803	853	803	
Alimentation humaine	671.9 B	582.0 B	588.5 B	628.7 B	637.7 B	660.9 B	580.1 B	644.7 B	653.0 B	681.0 B	722.2 B	683.5 B	
Alimentation animale	4.0 F	3.0 F	3.0 F	4.0 F	3.0 F	2.0 F	1.0 F	2.0 F	3.0 F	1.0 F	1.0 F	1.0 F	
Autres utilisations	134.0 %	87.3 %	106.6 %	134.9 %	106.0 %	111.0 %	105.0 %	122.0 %	122.9 %	120.5 %	129.5 %	118.2 %	
(Exportations J/J)	26.7 P	16.7 P	10.0 P	23.3 P	16.7 P	6.7 P	5.0 P	5.0 P	8.3 P	16.7 P	26.7 P	5.0 F	
Exportations	30.0 F	10.0 F	10.0 F	30.0 F	10.0 F	5.0 F	5.0 F	5.0 F	10.0 F	20.0 F	30.0 F	5.0 F	
Stocks de fermeture	150.0 F	50.0 F	50.0 F	150.0 F	100.0 F	60.0 F	10.0 F	50.0 F	80.0 F	60.0 F	40.0 F	20.0 F	
dont du Gouvernement	25.0 F	25.0 F	25.0 F	0.0 F	0.0 F	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	20.0	20.0	
	(.....kg/an.....)												
CONS. HUMAINE PAR PERS.	79.8	67.9	67.4	70.6	70.3	71.5	61.5	64.4	63.9	65.2	67.6	62.6	
CONS. ANIMALE PAR TETE	0.5	0.4	0.3	0.4	0.3	0.2	0.1	0.2	0.3	0.1	0.1	0.1	
Données annexes													
Population ONU (000)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Surface (000 hectares)	1 262	1 074	1 280	1 260	1 368	1 370 f	1 380 f	959	1 380 C	1 380 C	1 380 C	1 380 C	
Rendement (kg/ha)	705	542	553	713	517	539	507	724	560	560	560	560	
Production (000 tonnes)	890	582	708	898	707	739 *	700 *	694	773 C	773 C	773 C	773 C	
Aide alim. PAM J/J (000 tonnes)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	

Notes

UEMOA - MALI: Appui à la mise en oeuvre de la Politique agricole de l'Union en matière de sécurité alimentaire
Programme régional de sécurité alimentaire
Annexe 2: Bilans céréaliers

Tableau 5. SORGHO

MALI Sujet : SORGHO Hém. : Nord ACm. : Nov/Oct	Dernière mise à jour :										29/05/02 Prévision actuelle 2001.02	Année suiv. 2002.03
	1991.92	1992.93	1993.94	1994.95	1995.96	1996.97	1997.98	1998.99	1999.00	2000.01		
milliers.....											
Population	8 419	8 571	8 733	8 900 C	9 072	9 249 C	9 436 C	10 006 F	10 226 F	10 451 G	10 681 G	10 916 C
milliers de tonnes.....											
APPORT TOTAL	933	806	927	968	932	744	641	631	709	642	715	647
Disponibilité totale	920	802	927	966	932	741	640	630	709	642	715	647
Stocks d'ouverture	150	200	150	220	220	200	80	30	20	50	20	20
Production	770.0 G	602.3 G	776.9 G	746.2 G	711.6 G	540.6 G	559.6 G	600.4 G	688.8 G	591.7 G	694.9 G	627.1 V
(Importations J/J)	8.9 P	7.0 P	1.6 P	1.3 P	0.6 P	2.5 P	1.9 P	0.5 P	0.1 P	0.0 P	0.0 P	0.0 F
Importations	13.3 R	3.9 R	0.5 R	1.7 R	0.0 C	3.8 C	1.0 C	0.2 C	0.0 C	0.0 C	0.0 C	0.0 C
Imp. commerciales	0.0 C	0.0 C	0.0 C	0.0	0.0 F	0.0 F	0.2 G	0.2 F	0.0 F	0.0 F	0.0 F	0.0 F
Aide alimentaire	13.3 R	3.9 R	0.5 R	1.7 R	0.0 R	3.8 R	0.8 R	0.0 F	0.0 F	0.0 F	0.0 F	0.0 F
kg/an.....											
UTILISATION TOTALE	933	806	927	968	932	744	641	631	709	642	715	647
Utilisation totale	693	626	677	708	712	659	606	606	649	612	665	622
Alimentation humaine	578.2 B	535.8 B	561.0 B	595.9 B	604.7 B	578.4 B	521.7 B	515.5 B	545.2 B	522.7 B	560.3 B	527.7 B
Alimentation animale	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Autres utilisations	115.1 %	90.4 %	116.4 %	112.0 %	106.9 %	81.0 %	83.9 %	90.1 %	103.6 %	89.0 %	104.6 %	94.4 %
(Exportations J/J)	33.3 P	33.3 P	30.0 P	36.7 P	26.7 P	10.0 P	5.0 P	5.0 P	8.3 P	10.0 P	23.3 P	5.0 F
Exportations	40.0 F	30.0 F	30.0 F	40.0 F	20.0 F	5.0 F	5.0 F	5.0 F	10.0 F	10.0 F	30.0 F	5.0 F
Stocks de fermeture	200.0 F	150.0 F	220.0 F	220.0 F	200.0 F	80.0 F	30.0 F	20.0 F	50.0 F	20.0 F	20.0 F	20.0 F
dont du Gouvernement	35.0 F	35.0 F	35.0 F	35.0 F	0.0 F	0.0 F	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
kg/an.....											
CONS. HUMAINE PAR PERS.	68.7	62.5	64.2	67.0	66.7	62.5	55.3	51.5	53.3	50.0	52.5	48.3
CONS. ANIMALE PAR TETE	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Données annexes												
Population ONU (000)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Surface (000 hectares)	741	850	1 006	1 016	994	900 F	930 f	634	927 C	927 C	927 C	927 C
Rendement (kg/ha)	1 039	708	690	734	716	600	581	1 065	670	670	670	670
Production (000 tonnes)	770	602	694	746	712	540 *	540 *	675	621 C	621 C	621 C	621 C
Aide alim. PAM J/J (000 tonnes)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

Notes

UEMOA - MALI: Appui à la mise en oeuvre de la Politique agricole de l'Union en matière de sécurité alimentaire
Programme régional de sécurité alimentaire
Annexe 2: Bilans céréaliers

Tableau 6. BLE

MALI Sujet : BLE Hém. : Nord ACm. : Nov/Oct	Dernière mise à jour :				30/01/02	29/05/02		
	1996.97	1997.98	1998.99	1999.00	2000.01	Prévision actuelle 2001.02	Année suiv. 2002.03	
	(..... milliers)							
Population	9 249.0 G	9 436.0 G	10 006.0 G	10 226.0 G	10 451.0 G	10 681.0 G	10 916.1 %	
	(..... milliers de tonnes)							
APPORT TOTAL	62	61	66	67	69	81	77	
Disponibilité totale	21	13	14	18	16	31	27	
Stocks d'ouverture	18	10	8	10	10	22	20	
Production	3.1 G	2.7 G	6.7 G	7.6 G	6.3 G	9.3 G	6.5 V	
(Importations J/J)	42.9 P	45.7 P	50.8 P	50.0 P	51.6 P	51.0 P	50.0 F	
Importations	41.0 C	48.0 C	52.2 C	48.9 C	53.0 C	50.0 C	50.0 F	
Imp. commerciales	28.9 G	35.6 G	49.2 G	46.3 G	50.0 G	45.0 F	40.0 F	
Aide alimentaire	12.1 G	12.4 G	3.0 R	2.6 G	3.0 G	5.0 F	10.0 F	
UTILISATION TOTALE	62	61	66	67	69	81	77	
Utilisation totale	52	53	56	57	47	61	67	
Alimentation humaine	51.3 B	52.2 B	55.4 B	55.5 B	46.3 B	60.3 B	65.5 B	
Alimentation animale	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	
Autres utilisations	1.0 F	1.0 F	1.0 F	1.0 F	1.0 F	1.0 F	1.0 F	
(Exportations J/J)	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	
Exportations	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	
Stocks de fermeture	10.0 F	7.5 G	10.0 F	10.0 F	22.0 G	20.0 F	10.0 F	
dont du Gouvernement	2.0 G	0.0	0.0	0.0	0.0	7.0	0.0	
	(..... kg/an)							
CONS. HUMAINE PAR PERS.	5.5	5.5	5.5	5.4	4.4	5.6	6.0	
CONS. ANIMALE PAR TETE	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	

Objectifs et contraintes de la politique de sécurité alimentaire (horizon 2010)

Catégorie	Objectifs	Contraintes	Actions
1. CULTURES IRRIGUEES - Développement de bas-fonds à maîtrise totale de l'eau - Développement de périmètres irrigués villageois pour la riziculture - Développement de grands périmètres - Développement de périmètres irrigués villageois pour la culture du blé - Réhabilitation d'anciens périmètres abandonnés ou fonctionnant mal	(en ha)		
	15 000	Méconnaissance des ressources	Inventaires des ressources en eau et bas-fonds; Formation à la gestion de l'eau; Organisation des irriguants;
	25 000	Groupements et associations villageois peu organisés Insuffisance d'appui-conseil	Incitation à l'investissement privé
	25 000	Important investissement initial	Inventaires des périmètres irrigables; Incitation à l'investissement privé
	10 000	Important investissement initial par rapport aux rendements et manque de main d'œuvre Insuffisance en appui conseil	Formation à la gestion de l'eau; Amélioration de l'organisation des irriguants.
25 000	Groupements et associations villageoises peu organisés		
2. CULTURES PLUVIALES	- Augmenter les superficies de 2% à 4% par an - Augmenter le rendement de 0,7% par an	Enclavement; manque de crédit; dégradation des terres cultivées	Entretien des pistes; provision de crédit; restitution de la fertilité des terres dégradées et protection de l'environnement
3. ELEVAGE	Augmenter les effectifs de (milliers de têtes): bovins: 436 ovins et caprins: 5113 volailles: 10556 porcins: 3	Insuffisance d'organisation des producteurs Etat sanitaire causant de lourdes pertes Diminution des pâturages naturels Difficultés d'accès aux marchés régionaux	Organisation et animation des producteurs; aménagement, régénération et gestion des ressources naturelles (bourgoutière, pâturages); système de suivi-évaluation des écosystèmes pastoraux et agro-pastoraux; introduction et vulgarisation de cultures fourragères, diversification de sous-produits agricoles et agro-industriels; installation des opérateurs privés, leur formation et spécialisation; organisation et fourniture de services privés en soins et produits vétérinaires; relance et modernisation de la commercialisation

Matrice des implications institutionnelles

Catégorie	Contraintes	Actions
Irrigation	Manque d'expérience des organes gouvernementaux décentralisés	Renforcement des organes gouvernementaux décentralisés
	Manque d'équipement d'irrigation et d'accès aux crédit	Mise en place de structures de crédit; Incitation aux investissements par le secteur privé
Foncier	Manque de sécurité sur la propriété foncière	Elaboration d'une charte ou loi d'orientation foncière
	Manque d'accès des femmes à la terre	Adoption de l'approche contractuelle
		Mise en place des structures de gestion de la terre
		Simplification des procédures d'accès à la terre
		Création d'un observatoire du foncier
Ressources naturelles	Dégradation des ressources naturelles (érosion des sols, salinisation des terres irriguées, pollution des eaux, etc.)	Elaboration d'une stratégie de Gestion de l'Environnement et de Conservation des Ressources Naturelles
	Diminution de la biodiversité	
Emergence du secteur privé	Associations villageoises et groupements peu organisés	Transformation de ces associations en opérateurs privés par la relecture des textes du mouvement coopératif et la parution de textes sur les caisses d'épargne et les mutuelles
Accès aux intrants, aux services et aux marchés	Manque de moyens financiers des producteurs	Soutien au secteur privé pour la provision de crédit
Recherche/vulgarisation	Insuffisance de liens entre les producteurs et la recherche/vulgarisation	Régionalisation des programmes de recherche; meilleur ciblage des bénéficiaires; adoption d'une approche participative